

Un ONDAM à la hauteur permettant de justes revalorisations.

jeudi 22 septembre 2016

communiqué

Dans quelques jours, les négociations portant sur la convention qui lie les kinésithérapeutes à l'assurance maladie obligatoire vont commencer.

Cette séquence importante pour la profession, qui durera plusieurs semaines, va sans doute se superposer aux négociations des chirurgiens-dentistes voire des pharmaciens, et ce, quelques semaines après celles des médecins.

Ces dernières ont vu l'assurance maladie obligatoire faire un geste significatif vers les médecins qui se voient proposer **un niveau de revalorisation inédit mais justifié**.

Les sommes engagées sont d'une telle importance que les autorités de tutelle ont décidé d'engager la responsabilité de l'État en proposant **un objectif national des dépenses d'assurance-maladie réévalué afin de soutenir les augmentations prévues** pour les salariés des hôpitaux et les médecins libéraux.

À la veille des négociations conventionnelles, le SNMKR dans l'Union rappelle qu'il existe d'autres professions de santé tout aussi méritantes dont les revalorisations ont été très largement insuffisantes depuis plusieurs années.

C'est en particulier le cas des kinésithérapeutes qui, pour assumer l'évolution des techniques, le coût de production du soin toujours en augmentation, le virage ambulatoire souhaité par tous (qui générera d'importantes économies, mais qui déporte beaucoup de soins de l'hôpital vers la ville) et enfin pour envisager un début de rattrapage de leur perte de pouvoir d'achat, demandent au gouvernement et au législateur **de relever un peu plus encore l'ONDAM des soins de ville afin de permettre la revalorisation justifiée et attendue** pour la profession que le SNMKR évalue à 500 millions d'euros en année pleine.

Le SNMKR rappelle l'engagement de la CNAMTS à savoir que les économies réalisées par une meilleure adéquation de placement des patients en SSR, dossier qu'il défend depuis plus de 20 ans, doivent revenir en partie à la profession. Le SNMKR rappelle qu'il y a près de **2 milliards d'euros d'économies à réaliser chaque année** (si chacune des parties concernées respecte les recommandations de la HAS sur le sujet), ce qui permet **d'autofinancer largement les revendications tarifaires légitimes** des kinésithérapeutes.

Les représentants du Syndicat National dans l'Union mettront tout en œuvre pour que **cette juste revalorisation** aboutisse. Ils invitent leurs partenaires des autres formations syndicales à ne pas se contenter de quelques miettes qui ne reflèteraient en réalité qu'une absence totale d'ambition et de justice pour la profession.

L'Union premier syndicat représentatif de la profession reste aussi le premier syndicat le plus combatif et appelle tous les représentants de la profession à rejoindre et soutenir ses propositions.

Contact : Stéphane Michel – 06 22 16 13 24